

**Délégation Ressources et
Pilotage**

Direction des systèmes
d'information

A l'attention des représentants légaux des élèves entrant en
classe de 6^{ème} en septembre 2020

Évreux,
Le 8 juin 2020

**Objet : calculatrice scientifique offerte à l'ensemble des
élèves de 6^{ème} à la rentrée scolaire de septembre 2020.**

Affaire suivie par
Olivier GIMENEZ

☎ 02 32 31 97 79

✉ olivier.gimenez@eure.fr

Mesdames, Messieurs,

Dès 2016, le Département a fait de la réussite des collégiens sa priorité absolue. Un plan d'investissement massif de 210 millions d'euros a été voté pour favoriser l'épanouissement des 33 000 élèves scolarisés dans les collèges de l'Eure. Le Département investit dans de nouveaux bâtiments (15 collèges reconstruits), l'informatique (7 000 ordinateurs installés dans les collèges), a connecté l'ensemble des collèges au très haut débit, installe la vidéo-protection lorsque les conseils d'administration l'ont sollicité. Depuis trois ans, ce sont également six livres qui ont été offerts aux collégiens pour leur donner le goût de la lecture.

Depuis 2019, le Département va plus loin et s'engage avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale dans une action coordonnée pour favoriser l'excellence au collège à travers une feuille de route partagée.

Au sein de cette feuille de route, une mesure notable consiste à offrir une calculatrice scientifique à l'ensemble des élèves eurois qui entrent en classe de 6^{ème}. Ainsi, au service de la réussite éducative, près de 8 500 calculatrices scientifiques seront distribuées dans les 55 collèges publics et 11 collèges privés de l'Eure.

Outre l'aide aux élèves pour l'apprentissage des mathématiques, cet acte fort bénéficiera directement aux familles euroises. En effet, le coût d'acquisition de la calculatrice peut représenter un enjeu pour les familles dans la mesure où celui-ci s'ajoute à celui des autres fournitures scolaires, et souvent, pour plusieurs enfants.

Il s'agit de calculatrices scientifiques, de modèle Casio FX-92 + « collège », adaptées au programme des collégiens et permettent des usages supplémentaires selon les filières. Elles sont garanties pendant quatre années.

La distribution sera réalisée par les Conseillers départementaux de votre territoire en septembre dans l'établissement de votre enfant et en présence du chef d'établissement, représentant de l'Éducation nationale.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de notre considération.

Le Président du Conseil Départemental



Pascal LE HONGRE

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale,



Laurent LE MERCIER